

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2008

COUR DES COMPTES ET CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES - (n° 742)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 25

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 28

Après les mots :

« du même code, les mots : »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 de cet article :

« des articles L. 231-3, L. 231-12 ou L. 241-14 » sont remplacés par les mots : « de l'article L. 243-6 ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.